



**1^{ER} ET 4 MAI - PAIX
ET SOLIDARITÉ INTER**

Page 5



**ÉLECTIONS PRO
RENFORCER LA CGT**

Page 15



**JEUNES - L'ENVIE D'AGIR
L'EXIGENCE DE CHOISIR**

Page 22



Service Public

AVRIL-MAI-JUIN 2026 - N° 140 - 1 € - cgtservicespublics.fr

MAGAZINE

PERTE DE SENS AU TRAVAIL

**L'impact
de la dégradation
du service public**



Cher lecteur, chère lectrice, afin d'utiliser au mieux l'argent de vos cotisations, nous avons engagé un travail de réduction des coûts de production de votre journal. Pour cela, nous avons notamment réduit fortement l'épaisseur du papier et modifié légèrement le format. Par ailleurs, dans un souci d'impact minimal sur l'environnement, ce journal est imprimé par un imprimeur labellisé « Imprim'vert ». Les encres utilisées sont végétales et le processus d'impression n'utilise pas de produits toxiques. Cette démarche de respect de l'environnement, nous y prêtons attention pour l'ensemble de nos productions.



Sommaire

- 03 | Édito**
- 05 | Actualité sociale**
- 07 | Lutte contre les idées d'extrême droite** - L'extrême droite avance, les collectivités résistent
- 09 | DOSSIER**
Perte de sens au travail : l'impact de la dégradation du service public
- 15 | Élections professionnelles** - Renforcer les syndicats, c'est renforcer la CGT !
- 16 | Droits, libertés et actions juridiques** - La jeunesse dans la fédération : un enjeu statutaire et politique
- 19 | ICTAM** - Stop au travail invisible - Exigeons la santé et des emplois publics
- 22 | Jeunes** - L'envie d'agir, l'exigence de choisir
- 24 | Retraités-es** - Que propose le RN ? Quels intérêts sert-il ?
- 26 | International** - Pour une suspension totale et imminente de l'accord UE-Israël
- 29 | Recette** de flan coco anti-fachos
- 30 | À lire, à écouter**

Est joint à ce numéro le projet de document d'orientation de la 14^e conférence de l'Union fédérale des retraités-es.



ÉDITEUR DE LA PUBLICATION :
FÉDÉRATION CGT DES SERVICES PUBLICS

ADRESSE POSTALE : 263, rue de Paris
Case 547 - 93515 MONTREUIL CEDEX
TÉL. : 01 55 82 88 20 - FAX : 01 48 51 98 20
COURRIEL : fdsp@cgt.fr
SITE : www.cgtservicespublics.fr

DIRECTEUR DE PUBLICATION :
Aamar YAZID

CRÉDITS PHOTOS :
Sauf mention expresse
© FDSP CGT

IMPRESSION, ROUTAGE :
RIVET PRESSE ÉDITION SARL
SIRET : 405 377 979 00019
ADRESSE POSTALE : BP 15577
24 rue Claude-Henri Gorceix
87022 Limoges CEDEX 9
TÉL. : 05 55 04 49 50 - FAX : 05 55 04 49 60
accueil@rivet-pe.com

RÉGIE PUBLICITAIRE :
Audience Créative
agence@comediance.fr

AUTRES MENTIONS :
DÉPÔT LÉGAL : À parution
ISSN : 1148-2370
COMMISSION PARITAIRE : 1229 S 07102
Périodicité : trimestrielle

RESTONS EN CONTACT ET INFORMÉS

Abonnement à notre lettre hebdomadaire électronique

<https://www.cgtservicespublics.fr/spip.php?page=lettreinfo>



fdspcgt



cgtservicespublics



@fdspcgt



fdspcgt

Faire entendre sa voix

2026 sera une année décisive, marquée par deux rendez-vous électoraux majeurs pour les agentes et agents territoriaux : les élections professionnelles, du 3 au 10 décembre 2026, mais aussi les élections à la CNRACL, notre caisse de retraites, du 23 novembre au 10 décembre 2026. Deux scrutins, un même enjeu : renforcer notre rapport de force collectif.

Voter, c'est faire entendre sa voix. Voter CGT, c'est choisir un syndicalisme de lutte, de propositions et d'actions concrètes. Mais notre responsabilité collective va plus loin : il s'agit aussi de faire voter CGT, de convaincre autour de nous, de porter nos revendications dans les services, les ateliers, les bureaux, partout où nous travaillons.

Nos conditions sociales ne sont plus acceptables. Le contexte international, utilisé comme prétexte permanent, sert à justifier toujours plus de sacrifices pour les salarié-es, pendant que d'autres continuent à s'enrichir sans limites. Pourtant, une évidence s'impose : nous pourrions vivre mieux si nos salaires augmentaient.

La revalorisation du point d'indice à 6 euros est une revendication centrale. Gelé depuis plusieurs

années, malgré de très modestes augmentations en 2022 et 2023, le point d'indice ne permet plus de faire face à l'inflation et à l'explosion du coût de la vie. Dans le même temps, le gouvernement continue de remplir les poches des grands patrons et des actionnaires, au détriment des services publics et de celles et ceux qui les font vivre.

Face à cela, une seule réponse : prendre la parole et passer à l'action.

Revendiquons. Mobilisons-nous. Posons la question sans détour : pourquoi ne pas construire une journée de grève nationale avec un mot d'ordre clair et fédérateur : augmentation des salaires et des pensions ? Parlons-en dans nos syndicats, échangeons, débattons, construisons ensemble. Car c'est collectivement que nous sommes les plus forts, et collectivement que nous pouvons gagner.

La colère qui traverse la territoriale est profonde et multiple. Elle s'exprime face aux attaques répétées contre notre statut, au gel du point d'indice, à la suppression de la GIPA depuis trois ans, à la décote de 10 % lors des trois premiers mois de congé maladie, aux suppressions de postes, à la remise en cause du



Audrey MEGHAR
Bureau fédéral
de la Fédération CGT
des services publics

temps partiel thérapeutique, à la réforme restrictive des autorisations spéciales d'absence. Elle s'alimente aussi de la hausse continue des prix du carburant, du gaz et de l'électricité. Toutes ces régressions sociales pèsent lourdement sur notre quotidien, nos conditions de travail et nos vies.

Cette colère est légitime. Mais elle doit devenir une force collective organisée. Ensemble, transformons-la en mobilisation pour faire aboutir l'exigence essentielle qui nous rassemble : **augmenter les salaires.**

C'est par l'action syndicale, par le vote CGT et par l'engagement de chacune et chacun que nous pourrions inverser le rapport de force et gagner de nouveaux droits.

GROUPE 3E

CONSTRUCTEURS
D'ALTERNATIVES

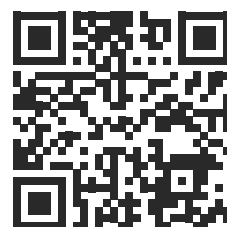
NOUS SOMMES UN COLLECTIF
D'EXPERTS ENGAGÉS AUX CÔTÉS DES
REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL ET
DES ORGANISATIONS SYNDICALES

NOTRE MISSION :
ACCOMPAGNER
CEUX QUI
DÉFENDENT
LE TRAVAIL



ACANTE
CONSULTANTS
COMMISSARIAT
ÉTUDES & FORMATIONS
EXPERTISE

groupe3e.fr



CONTACTEZ-NOUS !

CONDITIONS
DE TRAVAIL

EMPLOI

POUVOIR
D'ACHAT

HANDICAP

LA FORCE
D'UN COLLECTIF
ENGAGÉ
À VOS CÔTÉS



SERVICES
PUBLICS

RGPD

LOGEMENT

ÉGALITÉ
PROFESSIONNELLE

ENVIRONNEMENT

STRATÉGIE



DEPUIS 20 ANS,
LA CGT NOUS
FAIT CONFIANCE.
MERCI POUR
VOTRE FIDÉLITÉ !

20
ANS
GROUPE 3E



1^{ER} ET 4 MAI 2026

POUR LA PAIX ET LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Les manifestations du 1^{er} mai et du 4 mai ont porté sur le devant de la scène l'exigence de cesser la marche à la guerre qui se manifeste notamment dans la loi de programmation militaire. Priorité doit être donnée au désarmement, à la justice sociale et au respect du droit international.

L'actualisation de la loi de programmation militaire (LPM) 2024-2030 consacre un basculement gravissime : des dizaines de milliards supplémentaires sont trouvés pour préparer une économie de guerre, pendant que les services publics, les collectivités et les agent-es sont asphyxiés. En sanctuarisant plus de 435 milliards d'euros pour l'armement, le gouvernement fait le choix assumé de la militarisation de la société contre les besoins sociaux, démocratiques et

écologiques de la population. La Fédération CGT des services publics dénonce ce choix politique et refuse l'« union sacrée » militaro-sécuritaire qu'organisent la LPM et la Revue nationale stratégique, avec la création d'un « état d'alerte de sécurité nationale », la mise en place d'un « service de sécurité nationale » dérogeant au temps de travail et aux garanties de santé-sécurité, et l'intégration d'un volontariat militaire dans la carrière des fonctionnaires. Ces

dispositifs installent l'idée qu'au nom de la défense, les droits statutaires, les libertés collectives et les protections sociales pourraient devenir des variables d'ajustement, en particulier pour les agent-es des services territoriaux jugés « essentiels » (eau, déchets, transports, SDIS, hôpitaux locaux...).

CAP SUR LA JUSTICE SOCIALE

Face à cette fuite en avant, la forte mobilisation du 1^{er} Mai, marquée par la présence de nombreux et nombreuses jeunes contre la guerre, pour la paix et la solidarité internationale, a montré qu'une autre voie est possible et que nous y sommes déjà engagés. La fédération y a porté clairement ses revendications : arrêt



de l'escalade militariste, réorientation des moyens de la LPM vers l'école, l'hôpital, les collectivités, la transition écologique, hausse des salaires et des pensions, développement des services publics au service de l'égalité et de la justice sociale.

Le 4 mai était organisé un rassemblement à l'initiative de la Fédération CGT de la santé et de l'action sociale, appuyée par la Fédération CGT des services publics, auquel se sont joints de nombreux syndicats CGT, avec la participation de

la Fédération FO de l'enseignement. Ce rassemblement devant l'Assemblée nationale contre la LPM prolonge la dynamique en visant directement le débat parlementaire. La CGT y appelle à faire entendre une exigence nette : retrait des dispositions d'exception qui attaquent le statut, refus de l'économie de guerre, financement massif des services publics, des droits sociaux et de la coopération internationale plutôt que des budgets de destruction.

En lien avec les mouvements pour la paix et la solidarité, en soutien des peuples victimes des guerres — à commencer par le peuple palestinien —, la CGT affirme qu'il n'y aura pas de réponses durables aux crises sans désarmement, justice sociale et respect du droit international. C'est ce cap que la mobilisation syndicale, populaire, et particulièrement la jeunesse, doit travailler à imposer, contre une LPM qui tourne le dos aux besoins de l'immense majorité.



3^e édition du Village antifasciste le 9 mai 2026, place du Panthéon à Paris.

MUNICIPALES

L'EXTRÊME DROITE AVANCE, LES COLLECTIVITÉS RÉSISTENT

Le RN et ses alliés ont plus que triplé leur nombre de mairies lors des récentes élections municipales, s'implantant durablement dans les villes moyennes et les territoires relégués. Un basculement qui impose une riposte syndicale organisée et rapide.

Les élections municipales de 2026 laisseront une trace dans l'histoire politique française. Le Rassemblement national et ses alliés de l'UDR y enregistrent une percée inédite : le nombre de communes dirigées par ces formations passe de 22 à 74 maires, tandis que plus de 3 000 conseiller-es municipaux ont été élus dans 84 départements — sans même compter les listes officiellement « sans étiquette » mais politiquement alignées.

Ce bilan comporte néanmoins un point de résistance notable : malgré l'appui de puissants réseaux financiers et médiatiques, le RN et ses alliés n'ont conquis que Nice parmi les grandes villes, l'extrême droite a concentré ses gains dans les villes moyennes et les territoires relégués.

RECOMPOSITION À DROITE ET INVERSION DU « BARRAGE RÉPUBLICAIN »

Ces élections révèlent aussi un rapproche-

ment accéléré entre droite classique et extrême droite — moins par des alliances formelles que par des pratiques électorales convergentes. À Nantes et ailleurs, la droite s'est unie autour d'un candidat bénéficiant du soutien implicite de Reconquête ! À Paris, Sarah Knafo s'est désistée au profit de Rachida Dati. Ces gestes annoncent l'alignement progressif de deux droites dont les stratégies se confondent. Phénomène plus inquiétant encore : le mécanisme du « barrage républicain », historiquement mobilisé contre l'extrême droite, est désormais retourné contre les forces progressistes. LFI et les listes d'union de gauche sont présentées comme un « danger pour la République » par certains dirigeants et médias.

DES RÉSISTANCES QUI PROUVENT QUE RIEN N'EST JOUÉ

Ces élections ont aussi montré que la progression de l'extrême droite n'est pas une fatalité. À Aubagne, Rosny-sous-Bois, Tournefeuille ou Vitrolles, des mobilisations militantes et citoyennes ont fait barrage et préservé des majorités progressistes. Partout, des militant-es associatifs, des collectifs locaux et de simples habitant-es ont fait la différence en mobilisant l'électorat dans l'urgence. Cette dynamique rappelle que l'intelligence collective dépasse les partis : elle vit dans les associations, les syndicats et les réseaux de terrain.

CE QUE L'EXTRÊME DROITE AUX COMMANDES CHANGE CONCRÈTEMENT

Certains signaux d'alerte sont à surveiller dès les premières semaines. Les collectivités passées à l'extrême droite affichent des pratiques récurrentes d'après ce que les premières expériences ont montré : hausse des indemnités des élus lors des premiers conseils, remaniements d'or-

ganigramme au profit de « proches », dégradation rapide du dialogue social, compression des moyens des services, multiplication des délégations de service public (privatisations), priorité donnée à la police municipale et à la vidéosurveillance.

C'est dans ce contexte que la CGT rappelle la nécessité d'une vigilance renforcée dans les collectivités désormais dirigées par l'extrême droite.

LA RIPOSTE SYNDICALE : CINQ ÉTAPES POUR AGIR

- 1 **Observer et documenter** : noter les changements d'organisation, relever les décisions structurantes, conserver tous les éléments écrits.
- 2 **Organiser une alerte collective** : réunir la section, alerter l'union locale, la CSD et la fédération. Ne pas laisser les agent-es ciblés s'isoler.
- 3 **Installer un rapport de force** : prises de position syndicales claires, demandes de réponse écrite systématiques, interventions dans les instances même dégradées.
- 4 **Protéger les agent-es** : solidarité immédiate, relais à tous les niveaux syndi-

caux, sécurisation des prises de parole.

5 **Structurer dans la durée** : renforcer les syndicalisations, maintenir des temps réguliers d'information, s'appuyer sur les réseaux fédéraux et interprofessionnels. Face à ces évolutions, la Fédération CGT des services publics met en place un accompagnement spécifique via son collectif de Lutte contre les idées d'extrême droite (LCIED), destiné à outiller les syndicats confrontés à ces situations. L'enjeu est clair : empêcher la dégradation des services publics et des conditions de travail, tout en évitant l'isolement des agent-es. Dans ces collectivités, rien n'est inéluctable, mais tout dépend de la capacité d'organisation collective et de mobilisation syndicale.

Enfin, la CGT réaffirme que la progression de l'extrême droite n'est pas une fatalité. Elle appelle à renforcer les solidarités, à structurer les luttes locales et à défendre activement les services publics, dans l'unité des travailleurs et travailleuses. C'est par l'action collective, l'information et le rapport de force que pourra être contenue, puis inversée, cette dynamique.

L'extrême droite
DIVISE
le syndicalisme
RASSEMBLE

PERTE DE SENS AU TRAVAIL

L'impact de la dégradation du service public



La perte de sens au travail qui menace un grand nombre d'agent-es de la fonction publique territoriale, avec des effets sur leur santé, est causée par des choix politiques qui impliquent une dégradation intentionnelle du service public. Au cœur des réorganisations, le déploiement de l'intelligence artificielle sans concertation peut s'avérer néfaste. D'autres choix politiques pèsent aussi sur la dégradation du service public, comme on peut le voir dans les mairies dirigées par le Rassemblement national. La CGT trace des lignes rouges.

L'intelligence artificielle est d'ores et déjà largement utilisée dans nos administrations : expérimentations en cours, logiciels du quotidien, etc. Mais ce qui change aujourd'hui, c'est la vitesse et

l'ampleur de son déploiement, avec des chartes qui responsabilisent davantage les utilisateurs que les décideurs, sans consultation véritable des instances de représentation du personnel.

Au niveau national, la Direction générale de l'administration de la fonction publique (DGAFP) a créé un groupe de travail dédié à l'intelligence artificielle afin d'accompagner son déploiement dans la fonction publique, l'enjeu étant de « structurer un cadre d'utilisation maîtrisé, éthique et sécurisé ».

Ce groupe de travail réunit les employeurs publics et les organisations syndicales représentatives, associant experts, institutions et acteurs de terrain, avec un calendrier de réunions régulières jusqu'en juin 2026.

Parallèlement, en avril 2026, le ministre de l'Action et des Comptes publics a proposé l'ouverture en urgence d'une négociation portant sur l'usage de l'intelligence artificielle dans les administrations publiques en vue d'élaborer un accord-cadre. Celui-ci aurait vocation à définir des principes communs pour le déploiement et l'usage de l'IA dans les administrations publiques. Il viserait également à doter les employeurs publics et les agent-es d'une méthode partagée pour anticiper, accompagner et suivre les transformations induites par ces technologies, notamment en ce qui concerne « les métiers, les compétences, les organisations de travail et la qualité du service rendu », selon son vocabulaire « managérial ».

La question centrale pour la CGT est donc : **qu'est-ce que l'IA fait au travail ?**

L'IA générative produit du texte, des images ou du code à partir de masses de données. Elle ne comprend pas, elle prédit. Elle peut donc se tromper, inventer, reproduire des biais. Avec l'IA dite **agentic**, une nouvelle étape est franchie : ces systèmes peuvent planifier, enchaîner des tâches et interagir avec d'autres outils. Ce n'est plus seulement un outil d'assistance, c'est un dispositif qui commence à structurer l'activité elle-même. Et pendant que certains évoquent déjà l'horizon d'une **intelligence artificielle générale (AGI)** totalement autonome en 2030, **la vraie transformation est déjà là : le travail humain est en train d'être réorganisé autour de ces technologies.** Cela touche un des principes fondamentaux de prévention inscrits dans le Code du travail : **adapter le travail à l'homme**, et non l'homme à la machine. Or, les intentions actuelles poussent surtout les

agent-es à s'adapter aux outils. Avec l'IA, le risque est même de basculer vers du **management algorithmique** : des systèmes qui mesurent l'activité, priorisent les tâches et orientent les décisions. Si l'on ne débat pas de la finalité, de l'organisation du travail et des droits collectifs, l'adaptation devient simplement l'acceptation d'une transformation déjà décidée ailleurs. Depuis les premières discussions avec la DGAFP, la CGT porte une ligne constante : l'IA engage une **transformation anthropologique du travail**. Elle peut réduire certaines tâches pénibles, mais aussi devenir un levier d'intensification, de normalisation et de contrôle.

C'est donc bien un sujet de **travail**, de **santé**, d'**emploi** et de **démocratie sociale**.

La transformation est d'autant plus pro-

L'impact de l'IA sur la formation professionnelle

La mise en place de dispositifs d'intelligence artificielle tels que **MENTOR**, présenté comme un assistant à la conception pédagogique, promu par la DGAFP, est parlant : 23 administrations, plus de 100 concepteurs, environ 700 apprenants, et aucun vrai « dialogue social » sur les impacts.

L'introduction d'une IA conceptrice de formation interroge directement le rôle et les qualifications des agent-es publics en charge de l'ingénierie pédagogique. En automatisant une partie de la conception, le risque est réel de déqualification progressive des agent-es, voire de leur substitution partielle par des outils numériques, dans une logique de rationalisation des coûts.

Ensuite, ces dispositifs reposent sur des logiques de standardisation des contenus qui peuvent entrer en contradiction avec

les principes fondamentaux de la formation professionnelle dans la fonction publique comme l'adaptation aux besoins des territoires, la prise en compte des réalités locales, la coconstruction avec les acteurs. Une IA, aussi performante soit-elle, ne peut se substituer à l'expertise de terrain ni à la dimension humaine de l'accompagnement pédagogique.

Le risque est la **transformation silencieuse du travail**. Le concepteur de formation devient vérificateur de contenus produits par l'IA ; on touche aussi à la manière d'apprendre : si l'IA impose ses formats et ses simplifications, elle peut définir ce qui sera considéré comme un « bon » apprentissage. L'IA ne supprime pas forcément le travail, mais elle peut le **déqualifier, l'appauvrir** et transformer notre rapport aux savoirs.



blématique qu'elle est souvent invisible. On parle de gain de temps, mais ce temps est absorbé ailleurs : il faut apprendre les outils, vérifier les résultats, corriger les erreurs, détecter les biais. Et, au final, la responsabilité reste humaine. Les gains éventuels servent alors à augmenter les objectifs, accélérer les cadences, accroître la charge cognitive. L'IA ne libère pas du temps, mais elle peut saturer davantage le travail.

Dans le même mouvement, elle produit de la standardisation. Des réponses moyennes, des formats moyens, des procédures moyennes. Or le service public repose précisément sur l'adaptation aux situations, sur le jugement, sur la capacité à traiter le cas particulier. Si l'agent-e devient celle ou celui qui valide des contenus produits ailleurs, c'est le cœur même de ses missions et du métier qui est atteint, et avec lui le sens du service public. Elle brouille aussi les responsabilités. Quand un algorithme classe, recom-

mande, priorise, qui décide réellement? Qui assume les conséquences? L'agent-e, le supérieur, l'administration? Les systèmes étant probabilistes et nourris de données humaines, ils peuvent reproduire des discriminations existantes. Sans transparence, sans traçabilité, sans possibilité de recours, les droits deviennent fragiles, en particulier dans les usages RH déjà identifiés comme à haut risque.

ON NE PEUT DONC PAS PARLER D'IA DANS LA FONCTION PUBLIQUE SANS POSER LA SOBRIÉTÉ, L'UTILITÉ RÉELLE, LA MAÎTRISE PUBLIQUE DES INFRASTRUCTURES ET LE COÛT ENVIRONNEMENTAL.

Les enjeux dépassent largement l'organisation du travail. Ils concernent aussi la qualité du service public. On l'a déjà vu avec la dématérialisation : éloignement des guichets, transfert des tâches vers les usager-es, accroissement des inégalités.

L'IA peut amplifier ces logiques si elle est déployée sans contrôle.

Ils concernent également la souveraineté. Derrière chaque outil, il y a des prestataires, des infrastructures, des données. Les informations sur les agent-es, les usager-es, les activités ne peuvent pas alimenter des systèmes opaques ou des marchés de données. La question de la maîtrise publique, de la réversibilité, de la sécurité est centrale. Le développement de « shadow IA », c'est-à-dire l'usage non encadré d'outils par les agent-es, ajoute un risque supplémentaire de fuite de données sensibles.

Enfin, l'IA a un coût environnemental bien réel : derrière un prompt, il y a des centres de données, une consommation électrique considérable, des besoins massifs en eau pour le refroidissement, des métaux rares, une artificialisation des sols, des emprises foncières croissantes et des émissions de gaz à effet de serre. Le rapport du CESE rappelle que les centres de





données représentent déjà une part significative de la consommation nationale d'électricité et que leur développement pose directement la question de la sobriété et du zéro artificialisation nette.

FACE À CELA, QUELLES REVENDICATIONS DOIT PORTER LA CGT ?

D'abord, **aucun déploiement d'IA sans débat préalable sur la finalité**. La première question n'est pas « comment ? » ou « avec quel outil ? », mais « pourquoi ? » : quel problème réel du travail veut-on résoudre ? Est-ce que l'IA est nécessaire ? Ensuite, l'engagement de discussions avec les organisations syndicales dans le cadre des instances à toutes les étapes du projet : conception, choix de l'outil, expérimentation, déploiement, évaluation, retrait éventuel. La consultation des représentants du personnel doit intervenir dès la conception, dès le choix du projet, dès la décision d'expérimenter.

Il faut donc pouvoir commander des **études d'impact obligatoires et opposables** sur le travail, l'emploi, les conditions de travail, les missions, la charge de travail, la charge cognitive, les données, les discriminations et l'environnement. Les impacts doivent être intégrés au Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et discutés dans les instances compétentes, afin d'obtenir des droits nouveaux, notamment étendre le droit d'alerte des F3SCT au **risque technologique** et au **risque éthique**.

Autre exigence : **une formation critique pendant le temps de travail**. Il ne s'agit

pas seulement d'apprendre à utiliser l'outil, mais d'en comprendre les limites, les biais, les erreurs, les effets sur les conditions d'exercice des missions, les droits, l'attention et le jugement professionnel. Une IA conversationnelle peut lisser les productions, valider trop vite et créer une dépendance. **Former, c'est apprendre à garder la main, pas à déléguer son jugement à une machine.**

Nous devons revendiquer des lignes rouges non négociables : pas d'IA pour le recrutement, pour évaluer individuellement les agent-es, piloter les carrières, masquer le sous-effectif ou orienter les droits des usager-es sans traçabilité, responsabilité humaine et possibilité de contestation.

Enfin, les **« gains » éventuels** doivent revenir aux agent-es et au service public : réduire la charge, améliorer les conditions de travail, renforcer les collectifs, retrouver du temps pour le cœur des missions et améliorer l'accès au service public, pas supprimer des postes ni augmenter les objectifs.

L'un des enjeux essentiels est d'utiliser **cette négociation pour construire du rapport de force, informer les agent-es et imposer nos revendications**.

Mairies RN

Des choix politiques contre le monde du travail

Depuis les élections municipales de 2026, le Rassemblement national a fortement renforcé son implantation locale, passant à plus de 70 communes dirigées. Mais derrière un discours de « bonne gestion » et de proximité, les premières décisions prises dans plusieurs municipalités illustrent une politique qui pèse directement sur les agent-es et les habitant-es. Dans plusieurs villes, les équipes RN ont rapidement eu recours à des délégations de service public (DSP) ou à des externalisations. À Fréjus ou Héning-Beaumont, la gestion de certains services (propreté, loisirs, équipements) a été confiée au privé, au détriment de l'emploi public local et des garanties statutaires. Ces choix s'inscrivent dans une logique bien connue : transférer au secteur marchand des missions de service public, avec souvent à la clé une dégradation des conditions de travail et de la qualité du service rendu.

Parallèlement, plusieurs municipalités ont procédé à des revalorisations des indemnités des élu-es, dès le début du mandat. Si ces hausses restent encadrées par la loi, elles interrogent dans un contexte où les agent-es territoriaux subissent gel du point d'indice et précarité croissante. À Beaucaire ou Perpignan, ces décisions ont suscité des critiques locales sur les priorités budgétaires.

Autre levier mobilisé : la fiscalité locale. Contrairement aux promesses répétées, certaines communes ont augmenté la taxe foncière ou les tarifs des services municipaux. Ces hausses frappent directement les classes populaires et moyennes, déjà confrontées à l'inflation et à la baisse du pouvoir d'achat. Elles traduisent une réalité : derrière les slogans, la gestion RN ne rompt pas avec les logiques d'austérité.

Enfin, les politiques RH menées dans ces communes témoignent d'un climat préoccupant : pression accrue sur les agent-es, remise en cause du « dialogue social » et marginalisation des organisations syndicales. Loin de défendre les travailleurs, ces municipalités s'attaquent aux collectifs de travail et fragilisent les services publics de proximité. Pour la CGT, ces orientations confirment que l'extrême droite au pouvoir local ne constitue en rien une alternative sociale. Au contraire, elle accompagne, voire accentue, les politiques libérales : moins de service public, plus de privatisation, et toujours plus d'inégalités. Face à cela, la mobilisation des agent-es et des usager-es reste indispensable pour défendre des services publics accessibles, de qualité, et portés par des conditions de travail dignes.



AdobeStock



MNFCT
par Macif

Une mutuelle à vos côtés à chaque étape de votre vie

Avec la MNFCT,
bénéficiez de garanties
adaptées à vos besoins
et votre budget.

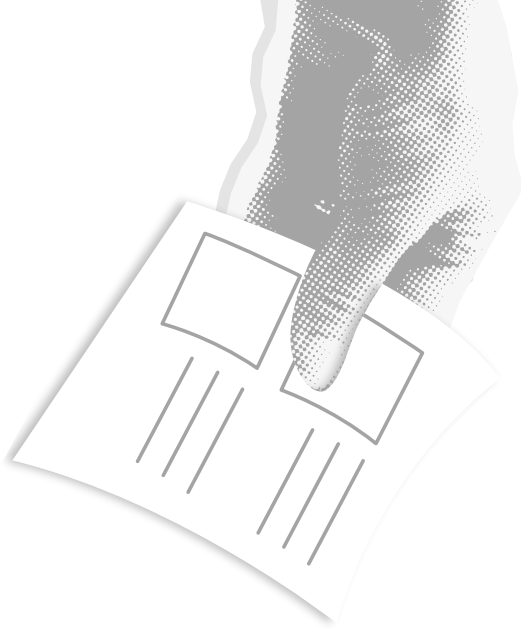


PLUS D'INFOS

au **01 85 58 68 68**

ou sur **mnfct-mutuelle-sante.fr**





ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES RENFORCER LES SYNDICATS, C'EST RENFORCER LA CGT!

Face au durcissement de la confrontation capital/travail, à l'intensification de la répression syndicale et à la diffusion grandissante des idées réactionnaires, portées notamment par l'union des extrêmes droites (Rassemblement national, UDR, Reconquête...), nous avons une responsabilité : renforcer notre syndicat pour renforcer toute la CGT. C'est dans cet objectif qu'est organisée une formation-action de renforcement.

UNE FORMATION COLLECTIVE POUR FAIRE GRANDIR NOTRE SYNDICAT

Ce n'est pas une formation individuelle, c'est un temps de travail **collectif** pour l'équipe de direction du syndicat, qui permettra :

- › d'analyser notre fonctionnement,
- › d'identifier nos points d'appui et nos freins,

- › de dépasser les tensions si elles existent,
 - › de faire évoluer notre organisation.
- Oui, des débats vont émerger et ils nous rendront encore plus forts.

UNE FORMATION-ACTION : CONSTRUCTION DE NOTRE PLAN DE TRAVAIL, SOYONS ACTRICES ET ACTEURS DE NOTRE CAMPAGNE

Nous travaillerons à partir des réalités de notre collectivité, de nos forces militantes organisées.

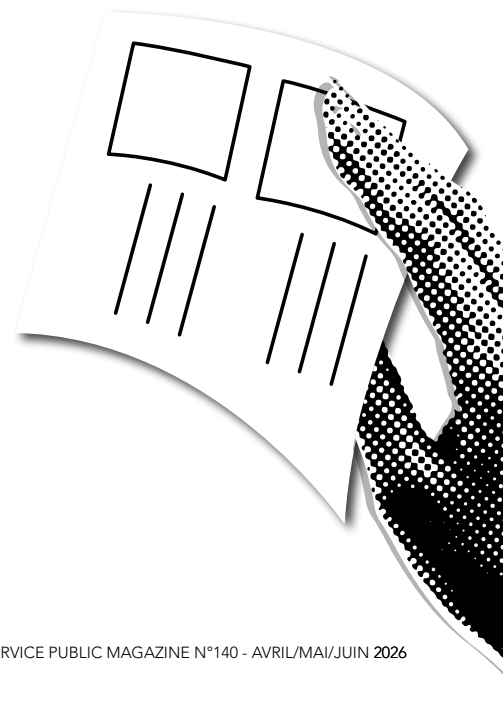
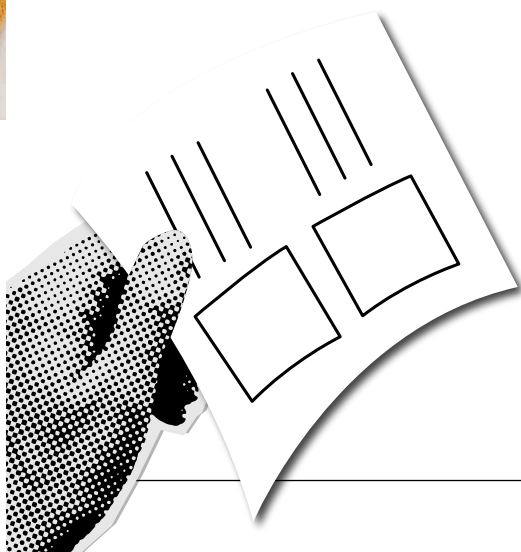
Nous construirons, ensemble, **notre plan d'action syndicale** :

- › impliquer l'ensemble des syndiqué·es en s'appuyant sur nos valeurs, notamment notre démocratie syndicale ;
- › déployer l'activité revendicative en étant au plus proche du « poste de travail » ;
- › structurer le collectif militant.

PLUS QUE JAMAIS, NOUS AVONS BESOIN :

- › d'une CGT attractive,
- › d'un syndicat ancré dans le salariat d'aujourd'hui,
- › d'un collectif capable de construire le rapport de force.

Parce que notre force, c'est le collectif, j'organise cette formation.



LA JEUNESSE DANS LA FÉDÉRATION CGT DES SERVICES PUBLICS UN ENJEU STATUTAIRE ET POLITIQUE

Dans un contexte de montée des idées d'extrême droite, alors que le RN a remporté 73 municipalités à l'issue des dernières élections, la syndicalisation des jeunes ne peut être dissociée d'un combat central : l'accès au statut et la titularisation. Car, derrière les discours de division, nous devons affronter une réalité sociale : la jeunesse, de plus en plus précarisée, est souvent maintenue volontairement hors du statut...

Dans la fonction publique territoriale, les jeunes sont aujourd'hui massivement recrutés sous contrats précaires : CDD à répétition, vacations, apprentissage sans débouché, contrats courts renouvelés sans perspective, contrats de projets... Cette situation d'instabilité dans l'emploi, d'insécurité permanente, empêche toute projection dans l'avenir et fragilise la capacité à revendiquer. Elle alimente aussi un sentiment d'injustice et d'abandon, terrain sur lequel prospèrent les idées réactionnaires portées par le RN.

Au-delà de la revendication statutaire, la syndicalisation des jeunes pose aussi la question de leur reconnaissance comme travailleurs à part entière. Maintenus dans des situations précaires, beaucoup de jeunes agent-es intériorisent l'idée qu'ils ne seraient que de passage, remplaçables, voire illégitimes à revendiquer. Cette précarité produit non

seulement de l'insécurité matérielle, mais aussi une autocensure politique et syndicale. Dans ce contexte, le syndicat doit être un point d'appui essentiel : un espace de protection collective, de légitimation de la parole et de reconstruction du collectif. Syndiquer les jeunes, c'est leur permettre de sortir de l'isolement, de transformer des colères individuelles en revendications communes et de reprendre confiance dans leur capacité à agir collectivement. À défaut, ce vide est occupé par des discours de repli et de division. Faire du syndicat un outil d'émancipation pour les jeunes est donc une condition indispensable pour lutter durablement contre la précarité et les idées réactionnaires.

LA TITULARISATION, UN ENJEU ESSENTIEL

Face à cela, la FDSP CGT a des responsabilités claires, inscrites dans ses orien-



tations et ses statuts : défendre le service public, ses missions et les garanties collectives qui y sont attachées. Le statut de la fonction publique en est un pilier, qui garantit l'égalité d'accès aux emplois publics, l'indépendance des agent-es et la continuité du service rendu à la population. Le recours structurel à la précarité est une remise en cause directe de ces principes.

Syndiquer, former les jeunes, c'est donc les inscrire dans cette bataille. Mais cela implique une cohérence : on ne peut pas appeler à l'adhésion sans porter en même temps des revendications fortes pour leur sortie de la précarité. La titularisation doit être un débouché concret et assumé de la

Carrière

GE, TITULARISATION

l'appel à l'activité, vous devez
nt d'être titularisé dans un
per un emploi per
une période

AdobeStock

syndicalisation. Cela passe par des plans de titularisation, par la limitation stricte du recours aux contractuel·les sur des emplois permanents, et par la reconnaissance des qualifications et de l'expérience acquise.

Il ne s'agit pas seulement d'une revendication sociale mais d'une obligation politique et syndicale. Accepter la généralisation des contrats précaires, c'est entériner un recul historique du statut et une transformation profonde de la fonction publique. À l'inverse, organiser les jeunes autour de la revendication de titularisation, c'est reconstruire du collectif, redonner du sens au travail et réaffirmer le rôle du service public.

Cela suppose également de renforcer la formation statutaire au sein de nos syndicats et de nos CSD. Les jeunes doivent connaître leurs droits, les voies d'accès au statut, mais aussi les enjeux globaux liés à la défense du service public. Cette montée en compétences est indispensable pour construire un rapport de force durable. Enfin, dans la période actuelle, ce combat prend une dimension plus large. Là où l'extrême droite cherche à diviser les travailleurs en opposant les statuts, les origines ou les situations, nous devons affirmer une ligne claire : l'égalité des droits passe par l'élévation de toutes et tous vers le statut, et non par l'alignement vers le bas.

Syndiquer les jeunes, c'est donc faire le choix d'un syndicalisme offensif, qui ne se contente pas d'accompagner la précarité mais qui la combat. C'est affirmer que la titularisation n'est pas une option, mais une nécessité pour garantir des droits, pour renforcer le service public, et pour faire reculer durablement les logiques de division.

L'enjeu est clair : sans une jeunesse organisée, formée et titularisée, il n'y aura ni service public fort, ni rapport de force à la hauteur des attaques actuelles.

LA MNT AUX CÔTÉS DES ORGANISATIONS SYNDICALES



**"MIEUX PROTÉGÉS,
ON RÉALISE MIEUX
NOS MISSIONS DE
SERVICE PUBLIC."**

Bruno, Carine et Peio, agents territoriaux.

Première mutuelle des agents des services publics locaux, la MNT agit aux côtés de vos organisations syndicales. Elle défend une protection sociale complémentaire solide et adaptée aux réalités de votre métier.

Près de 747 000 agents territoriaux nous font déjà confiance. Ils sont couverts par nos garanties santé et prévoyance, conçues pour répondre à leurs besoins tout au long de leur parcours professionnel et personnel.

Alors, pourquoi pas vous ?



RETROUVEZ TOUTES NOS
SOLUTIONS SUR [MNT.FR](https://mnt.fr)
OU AU **09 72 72 02 02***

1^{re} mutuelle
des agents
des services
publics locaux

**ÊTRE UTILE EST
UN BEAU MÉTIER**



GRUPE **vyv**



STOP AU TRAVAIL INVISIBLE

EXIGEONS LA SANTÉ ET DES EMPLOIS PUBLICS QUALIFIÉS !

À l'approche des élections professionnelles du 10 décembre 2026, le constat de l'UGICT-CGT est sans appel : pour les ingénieur-es, cadres, technicien-n-es et agent-es de maîtrise (ICTAM) de la fonction publique territoriale, l'autonomie est devenue le paravent d'une exploitation invisible.

LE « TRAVAIL GRIS » : UNE EXPLOSION INVISIBLE

Selon les baromètres annuels Viavoice

UGICT-CGT, la situation s'aggrave. Plus de **55 % des ICTAM** travaillent plus de 40 heures par semaine. Le plus scanda-

lieux ? **58 % de ces heures supplémentaires ne sont ni rémunérées ni récupérées.** Ce « travail gris » — effectué sur le temps de trajet, la pause méridienne ou les jours de repos via les outils numériques — s'apparente à un forfait jours déguisé. Ce don de soi forcé génère burn-out et épuisement professionnel.

L'IMPOSTURE DU RIFSEEP

Contrairement à ce qui est souvent affirmé, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) ne couvre pas par nature les dépassements horaires. C'est une contre-vérité juridique. L'IFSE valorise la technicité et la responsabilité d'un poste, pas le volume horaire. Utiliser cette prime pour justifier le dépassement du

*Ingénieur·es, cadres, technicien·nes et agent·es de maîtrise

temps de travail légal, c'est mettre sous le tapis la question de la charge de travail et la souffrance au travail. Tout travail effectif doit être décompté, payé ou récupéré !

UN FREIN MAJEUR POUR LES FEMMES

Bien que majoritaires (61 %) dans la fonction publique territoriale, les femmes subissent un double plafond de verre. La culture du « présentéisme » et la disponibilité totale exigée pénalisent celles qui assument encore 80 % des tâches domestiques. Résultat : un écart salarial de **11 %** et un accès restreint aux postes de direction (seulement 45 % en catégorie A+).

POUR UN SERVICE PUBLIC PROTECTEUR ET LA CRÉATION D'EMPLOIS QUALIFIÉS

L'UFICT-CGT refuse de voir les ICTAM sacrifier leur santé. C'est pourquoi nous exigeons :

- La création d'emplois publics qualifiés pour en finir avec le travail « invisible » ;
- Un droit à la déconnexion effectif avec

- des sanctions pour les employeurs publics qui cautionnent les pratiques managériales toxiques ;
- Le décompte précis du temps de travail et la fin de l'écrtage automatique par les logiciels de pointage ;
- La reconnaissance des qualifications par le paiement de toutes les heures supplémentaires pour les catégories A et B ;
- La semaine de 32 heures sans perte de salaire pour travailler toutes et tous, et mieux.

Dans le cadre des élections professionnelles, une fiche revendicative plus détaillée est disponible (pour tracter dans les services) sur le site de l'UFICT et de la fédération.

Le 10 décembre, ne laissons plus notre expertise être bradée. Votons et faisons voter CGT pour reprendre le contrôle de notre temps de travail !



L'affiche



Mesurez vos heures supplémentaires

L'UFICT-CGT met à votre disposition un sociomètre « Stop au temps de travail invisible : pour la santé, une rémunération juste et la création de postes ! » Cet outil destiné aux syndicats permet de calculer les dépassements horaires réels et d'ouvrir le débat sur la réduction du temps de travail et la reconnaissance des heures supplémentaires.

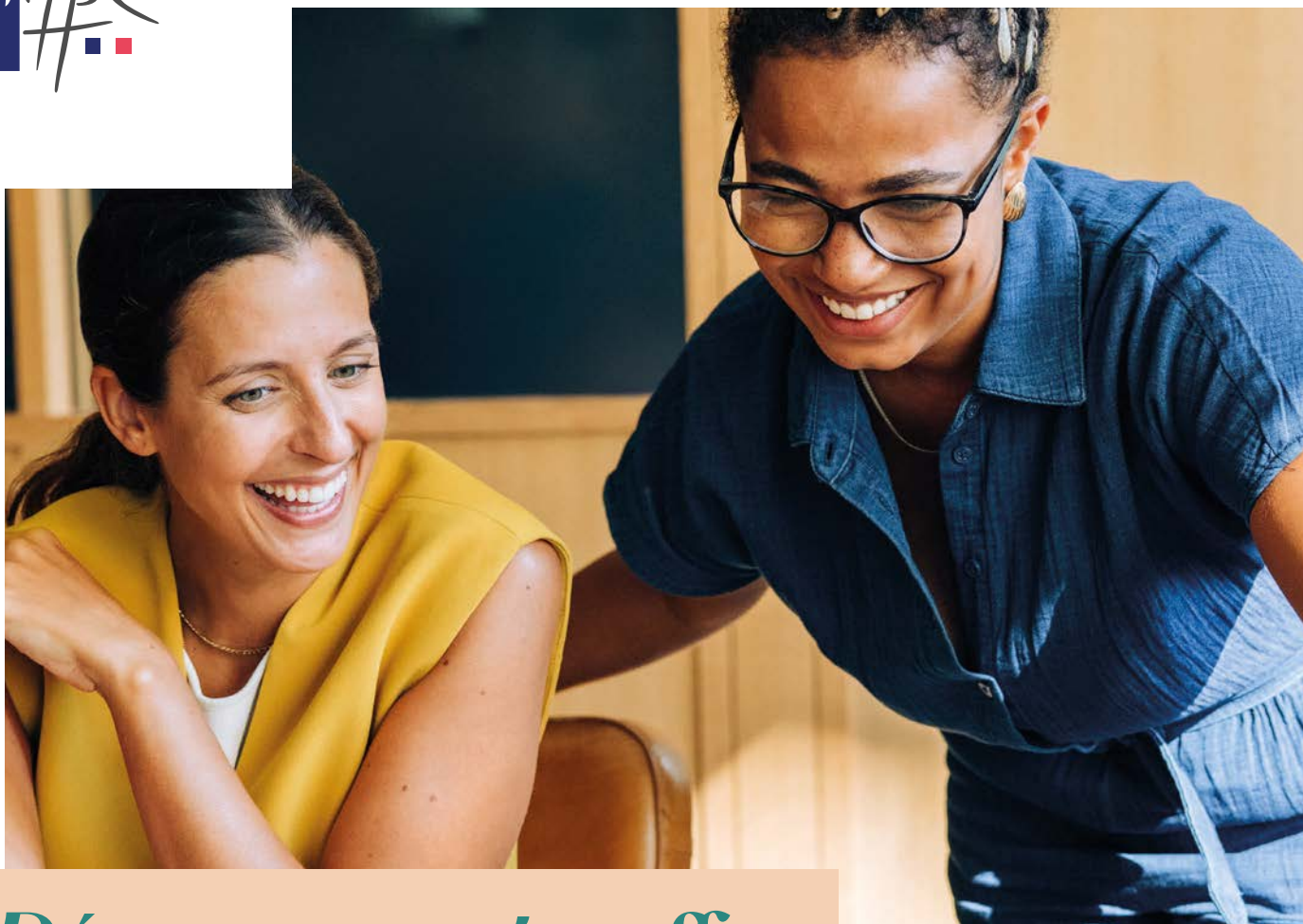
Ne restez plus dans l'invisible : chiffrez votre investissement !



Les sociomètres



<p>Stop au travail non rémunéré ! Le sociomètre du temps de travail invisible</p>	Temps de travail hebdomadaire	35 heures (7h/jour)	37 heures 30 (7h30/jour)	39 heures (7h48/jour)	44h30 (8h54/jour)	47h15 (9h27/jour)	50h (10h/jour)
	Temps de travail effectif journalier moyen	7h	7h48	8h54	9h27	10h	11h30
	Dépassement équivalent en Journées de Service	0	16 jours	29 jours	60 jours	67 jours	90 jours
	En fin d'année, j'aurais travaillé gratuitement depuis le :	/	9 décembre	20 novembre	6 octobre	27 septembre	27 août



*Découvrez notre offre
de formation et
d'accompagnement*

au service des collectivités
territoriales et de leurs agents

+ d'informations sur cnfpf.fr

vous êtes la cgt ?

ON EST LA
CGT

L'ENVIE D'AGIR, L'EXIGENCE DE CHOISIR

Les idées reçues sur le prétendu désintéret des jeunes pour le syndicalisme volent en éclats. Selon la cinquième édition du baromètre Réalités du dialogue social OpinionWay de 2025, 76 % des 18-35 ans jugent les syndicats nécessaires. Mais, entre l'envie d'engagement et le passage à l'acte, le fossé reste réel.

76 % DE CONVAINCU-ES, 5 % D'ADHÉRENT-ES

Le constat du baromètre est sans appel : les jeunes sont prêts à s'engager. L'engagement syndical arrive même en deuxième position de leurs préférences, juste derrière le milieu associatif. 80 % d'entre eux pensent pouvoir faire bouger les choses via un syndicat.

Pourtant, le taux de syndicalisation des moins de 35 ans stagne à moins de 5 %.

Pourquoi un tel décalage ? La réponse est en partie liée à la précarité. Dans la fonction publique territoriale, où l'âge moyen d'accès à un emploi stable recule, il est difficile de se projeter dans une adhésion ou un mandat syndical quand on enchaîne les CDD ou les vacations.

LA TERRITORIALE ET LE SYNDICALISME

Il existe un lien entre le manque d'attrac-

tivité dans nos collectivités et celui du militantisme. Aujourd'hui, la ou le jeune agent-e, qui entre dans la territoriale pour le sens du service public et dans un syndicat pour le sens de la justice, refuse de le payer par :

- Le sacrifice de sa vie personnelle ; le manque de temps est le premier frein. L'engagement, qu'il soit professionnel ou syndical, doit respecter l'équilibre des temps de vie.
- Issu-es d'une culture du « participatif », les jeunes agent-es veulent des victoires concrètes, rapides, et une place réelle dans la décision.
- L'absence de reconnaissance : si la ter-



ritoriale peine à valoriser ses métiers, le syndicalisme doit, lui, réussir à valoriser l'engagement des militant·es et de l'organisation en général.

LES JEUNES RECHERCHENT UN MOUVEMENT QUI LEUR RESSEMBLE

Pour nous, militant·es jeunes de la CGT des services publics, l'enjeu est d'adapter nos messages et la façon de les diffuser. Le syndicat est l'outil de proximité qui traite des préoccupations immédiates des jeunes : accès au logement, pouvoir d'achat, urgence climatique, mais aussi un outil de lutte contre les injustices. Ces messages doivent passer en masse,

notamment via les réseaux sociaux où les jeunes sont majoritairement présents.

Le potentiel est là : 56 % des jeunes se disent prêts à devenir militant·es. Mais, pour franchir le pas, ils ont besoin d'un syndicalisme qui leur ressemble. Pour attirer cette relève dans la CGT, nous ferons tout pour leur garantir que leur engagement sera respecté, valorisé et efficace.

QUE PROPOSE LE RN ? QUELS INTÉRÊTS SERT-IL ?

Le Rassemblement national se présente en défenseur du monde du travail, mais qui défend-il justement dans ce « monde du travail » ? Les salarié·es ou les patrons ? Le travail ou le capital ?

Pour savoir quels intérêts sert le RN, il suffit de repérer dans son programme les quelques points qui abordent ce sujet. Nous allons donc prendre les plus « symboliques » touchant à cette thématique et les commenter, libre ensuite à chacune et chacun de se forger sa propre opinion (**en gras le texte officiel du projet RN**) !

Pour soutenir le pouvoir d'achat : baisser les factures d'électricité et réduire la TVA sur le gaz, le fioul et les carburants.

RIEN, pas un mot sur l'augmentation des salaires, pensions et retraites. Il ne faut pas contrarier le patronat. Ça commence bien. Pire, il propose de « rapprocher le salaire net du salaire brut » donc *quid* des cotisations sociales (retraites et Sécurité sociale) ? Qui les finance ?

Pour simplifier la vie des Français : stopper la multiplication des normes abusives qui pèsent sur les entreprises.

De quelles « normes » s'agit-il ? À coup sûr du droit du travail et son corollaire le service d'inspection du travail en charge de faire respecter ce droit ! Nul doute que c'est cela qu'il envisage de « stopper ».

Pour stopper la submersion migratoire : réduire drastiquement l'immigration légale et illégale.

« Submersion migratoire », « lorsqu'une vague submerge la côte, on ne voit plus la

plage de sable ! » Utiliser ces termes signifie donc qu'on ne voit plus de Français en France, qu'il n'y a plus que des « étrangers » ? C'est loin d'être vrai pourtant ! Les immigrations ont toujours été une réalité (italienne, espagnole, pays de l'Est, du Maghreb...), ces personnes sont arrivées chez nous pour travailler, se sont mises en couple et ont eu des enfants français, les parents, pour une grande part, ayant depuis longtemps fait le choix de la naturalisation. Comme submersion, on n'a pas mieux qu'une France riche de tous ces métissages (ah, mais au fait, le premier dirigeant du parti qui parle de « submersion » n'a-t-il pas des origines familiales issues « d'ailleurs qu'en Europe » ?).

De plus, en matière migratoire, la proportion d'immigré·es en France (10,7 % de la population, dont 50000 Ukrainien·es réfugié·es, selon les chiffres de l'INSEE) est sous la moyenne européenne et dans le bas du classement de l'OCDE (cette proportion est de 20 % en Allemagne).

Pour réaliser des économies de bon sens : baisser le coût de l'immigration et lutter contre les grandes fraudes sociales et fiscales.

Mais cette immigration-là est une obsession chez eux !! Alors que toutes les études sérieuses démontrent que l'immense majorité des immigré·es occupent les emplois les plus pénibles, les moins bien payés et que le patronat les utilise

comme « variable d'ajustement » dans sa stratégie de politique salariale au rabais ! Quant aux « grandes fraudes sociales et fiscales », à qui profitent les crimes ? Ce n'est évidemment pas le fait des « immigré·es », mais bel et bien de ceux qui les emploient pour faire sur leur dos un maximum de profits. Ce ne sont pas les maigres salaires qui nourrissent la spéculation qui vont se réfugier dans les pays aux régimes bancaires opaques, mais bel et bien les profits qui veulent échapper au fisc !

Soutien à l'emploi et à la réindustrialisation. Solution : abrogation de la réforme de l'assurance-chômage (exonérations patronales).

Donc maintien de la situation existante, plus favorable aux patrons qu'aux travailleuses et travailleurs ! Mais, même comme ça, c'est encore trop demander aux employeurs ! Par conséquent, il faut éviter à ces pauvres patrons de payer, et reporter le financement des allocations sur le budget de l'État. Donc, les faire payer par l'impôt, c'est-à-dire vous et moi ! Évidemment, ce joli tour de passe-passe réjouit le MEDEF.

Pour remettre la France en ordre : mettre fin au laxisme judiciaire à l'égard des délinquants et des criminels.

Ah, enfin de l'ordre ! Tout le monde sait que « la justice est trop clémente et les juges sont tous des gauchistes », donc il est impératif de mettre les juges sous contrôle politique et les délinquants

CONTRE LES IDÉES QUI PUENT...

*Efficace contre
le racisme, la xénophobie, la misogynie,
l'homophobie, l'antisémitisme,
le nationalisme, etc.*



toujours plus massivement en prison. Le problème, c'est qu'il y a aujourd'hui une surpopulation carcérale et qu'il manque non seulement un nombre considérable de cellules, mais aussi plus de 5000 personnels pénitentiaires. Qualifier la justice de laxiste dans ces conditions est donc plutôt excessif, sauf si l'on veut faire peur aux bons bourgeois du 16^e afin qu'ils votent RN encore plus massivement !

Voilà quelques exemples des choix qui sont ceux du RN, à vous de juger où se situe votre intérêt réel. Mon antiracisme viscéral fondé sur des choix de classe a forgé le mien : je me bats solidairement

aux côtés de mes camarades, avec et dans la CGT.

Alain Pouchol

POUR UNE SUSPENSION TOTALE ET IMMINENTE DE L'ACCORD UE-ISRAËL

Réunis le 21 avril au Conseil des affaires étrangères à Luxembourg, les dirigeants de l'Union européenne (UE) ont une nouvelle fois choisi l'inaction et la lâcheté quant à la suspension de l'accord UE-Israël. Pas de vote, pas de décision, pas de sanctions. Pour la Fédération CGT des services publics, cette attitude est inacceptable et doit être dénoncée et combattue! Stop à l'impunité, agissons!

Les faits sont graves, documentés et incontestables. Israël a franchi depuis longtemps toutes les lignes rouges : génocide à Gaza; poursuite et extension de la colonisation, notamment dans la zone E1 de Cisjordanie (près de Jérusalem Est), pour empêcher la création d'un État palestinien viable; attaques et interdiction de l'UNRWA; expulsion d'ONG internationales; violences des colons soutenues par l'État; torture de prisonniers; entraves à la liberté de culte; attaques contre les journalistes. À cela s'ajoute désormais l'adoption par la Knesset d'une loi discriminatoire permettant l'exécution de prisonniers politiques palestiniens — une peine de mort qui s'appliquera à un

seul groupe, en contradiction avec les principes fondamentaux défendus par l'Europe.

DES DÉCENNIES D'IMPUNITÉ

Cette escalade est le résultat de décennies d'impunité et du silence de la communauté internationale, dont l'Union européenne. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : des milliers de mort-es au Liban, plus d'un million de personnes déplacées, des centaines de victimes supplémentaires à Gaza malgré un prétendu cessez-le-feu dans un territoire déjà ravagé. En Cisjordanie, les colons et l'armée israélienne s'attaquent physiquement, de manière systématique, aux Palestiniens,

Nouveau jumelage à Saint-Étienne

La ville de Saint-Étienne a récemment mis fin à son jumelage avec la ville israélienne de Nof HaGalil (anciennement Nazareth Illit) et a noué un nouveau partenariat avec la ville palestinienne de Bethléem. Cette décision s'inscrit dans une volonté de solidarité internationale et de cohérence avec les engagements

en matière de droits humains. Elle fait également suite à des interpellations répétées du syndicat CGT de la Ville de Saint-Étienne, qui avait demandé à l'ancienne majorité municipale de mettre fin à ce jumelage et d'engager une coopération avec une ville palestinienne.

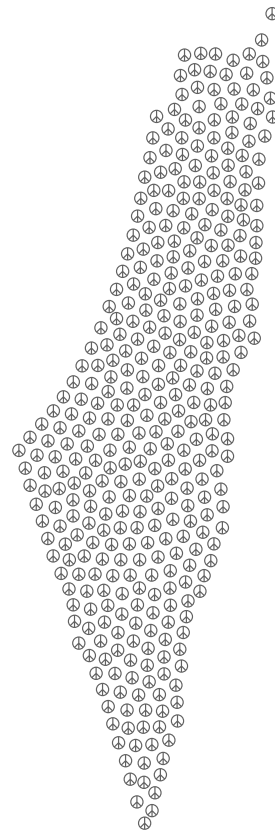
sans oublier l'expansion des colonies qui dans les faits sont de nouvelles villes. Le droit international est pourtant clair : la Cour internationale de justice a déclaré illégale l'occupation des territoires palestiniens et a estimé qu'Israël violait les conventions internationales, y compris celles relatives à la discrimination raciale. Elle appelle les États à agir pour mettre fin à toute complicité. Là encore, l'Union européenne refuse d'en tirer les conséquences.

METTRE FIN AU DOUBLE DISCOURS

Dans le même temps, la mobilisation grandit. Plus d'un million de citoyens européens, des dizaines d'ONG, des diplomates et experts internationaux, ainsi que plusieurs États membres — la Belgique, l'Irlande, la Slovénie, l'Espagne, rejoints par la France et la Suède — exigent la suspension de l'accord d'association UE-Israël.

Face à cela, d'autres gouvernements, notamment l'Allemagne et l'Italie, persistent à bloquer toute décision. Ce choix politique cautionne la poursuite des violations. Ce double discours n'est plus tenable.

Pour la Fédération CGT des services publics, il est urgent de passer des paroles aux actes. L'Union européenne doit immédiatement suspendre l'accord d'associa-





tion UE-Israël, mettre fin à toute coopération politique, sécuritaire et économique avec Israël, imposer un embargo militaire complet et interdire les échanges avec les colonies illégales.

La solidarité internationale, le respect du droit et la défense des peuples ne sont pas des options, ce sont des exigences. L'heure n'est plus aux déclarations, elle est à l'action.

COMMENT AGIR CONCRÈTEMENT ?

- **Rejoindre les campagnes de boycott** portées par le mouvement Boycott, Désinvestissement et Sanctions (BDS) : s'informer, relayer et participer aux actions locales.
- **Interpeller les collectivités** pour exiger l'arrêt de tout achat de matériel auprès de Hewlett-Packard, dont les technologies sont impliquées dans les dispositifs de contrôle et de surveillance.
- **Interpeller les élu-es locaux et natio-**

naux pour exiger la suspension de l'accord UE-Israël et un embargo militaire.

- **Faire adopter des motions** dans les collectivités territoriales et les instances syndicales.
- **Exiger la fin des jumelages** entre villes françaises et villes israéliennes.
- **Se mobiliser collectivement** : rassem-

lements, pétitions, initiatives syndicales et unitaires.

**Chacune et chacun peut agir.
Amplifions la mobilisation !**

Stop aux jumelages de la honte !

Retrouvez sur le site de la Fédération un exemple de lettre de demande d'arrêt de jumelage et le tableau des villes françaises jumelées avec des villes israéliennes :

<https://www.cgtservicespublics.fr> > Société > International > Solidarité avec le peuple palestinien



GMF élue N°1 de la Relation Client dans le secteur Assurance.

C'est aussi ça être
assurément humain.



Assurément
Humain

Recette de flan coco anti-fachos



Une version simple, généreuse et conviviale du flan coco, pensée pour être partagée. La base repose sur le flan coco antillais classique, avec lait concentré sucré, noix de coco râpée, caramel et cuisson au bain-marie.

Ingrédients

- 1 boîte de lait concentré sucré, environ 400 g
- 400 ml de lait (demi-écrémé ou entier)
- 80 g de noix de coco râpée
- 3 œufs, soit blanc, soit beige, la diversité c'est plus sympa
- 1 cuillère à café d'extrait de vanille ou 1 gousse de vanille en toute tolérance
- 120 g de sucre et 5 à 6 cl d'eau pour le caramel.
- Le zeste d'un demi-citron vert en option pour une note plus fraîche

Préparation

Caramel

Verser le sucre et l'eau dans une casserole, puis chauffer à feu moyen jusqu'à obtenir un caramel ambré. Répartir immédiatement le caramel dans le fond du moule.

Appareil à flan

Fouetter les œufs sans violence, puis incorporer le lait concentré sucré. Ajouter ensuite le lait, la noix de coco râpée, la vanille et, si souhaité, le zeste de citron vert. Mélanger jusqu'à obtenir une préparation solidaire.

Cuisson

Préchauffer le four entre 170 et 180 °C. Verser la préparation dans le moule caramélisé, puis déposer le moule dans un plat rempli d'eau chaude à mi-hauteur pour une cuisson au bain-marie. Cuire 40 à 50 minutes, jusqu'à ce que le centre soit pris.

Repos et service

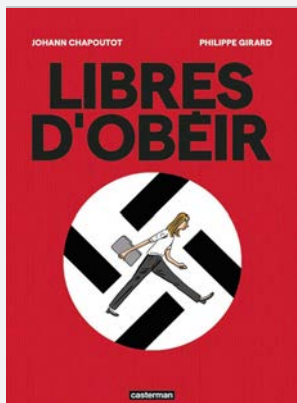
Laisser refroidir, c'est chaud, c'est chaud, c'est chaud pour les fachos! Puis placer plusieurs heures au réfrigérateur avant de démouler. Servir bien frais, en parts égales, dans un esprit de partage et de convivialité à la différence du capitalisme.

Et pensez : pas de quartier pour les fachos, une part ou deux pour les potos.

Siamo tutti flan-tifascisti!

Libres d'obéir

Johann Chapoutot et Philippe Girard



Libres d'obéir ou comment le management moderne trouve certaines de ses racines dans l'organisation nazie. Les auteurs racontent comment Reinhard Höhn, ancien juriste du III^e Reich, a influencé la pensée managériale en prônant l'autonomie sous contrôle, de l'après-guerre jusqu'à nos jours. Dans cette adaptation en bande dessinée de

l'essai de Johann Chapoutot (paru en 2020) a été ajouté le récit de deux femmes cadres, soumises à la pression managériale, mettant en scène les conséquences concrètes de cette idéologie dans le monde professionnel actuel.

Casterman, 2025, 136 p.

«La haine des fonctionnaires» : ce qu'elle fait aux agents



Avec Julie Gervais

On parle souvent des services publics qui dysfonctionnent, des réformes qui s'accumulent, des budgets qui se réduisent. Mais rarement de ceux qui sont au milieu de tout ça : les agents. Ceux qui subissent de plein fouet des transformations qu'ils n'ont pas choisies, qu'on ne leur a pas expliquées, et qui entrent parfois en contradiction directe avec les raisons pour lesquelles ils ont choisi ce métier. Ce que ça fait, concrètement, à ces femmes et ces hommes : c'est le sujet de cet épisode.

Un épisode du podcast **Fonction publique mon amour** de Linda Comito, 2026, 25 minutes.

À retrouver sur www.fonctionpubliquemonamour.fr

Souffrance au travail dans le service public

Christelle Mazza



À la faveur de chaque campagne électorale revient systématiquement, dans l'espace public, la question du nombre de fonctionnaires. Cette propagande masque pourtant une réalité invisibilisée : les fonctionnaires sont im-

impactés par une violence endogène profonde. Les ressources humaines publiques sont régies par un droit unilatéral où le dialogue social a une place quasi inexistante : il faut obéir et se taire selon des codes et une logique bureaucratique empruntant au champ militaire. Tout individu peut être sacrifié sur l'autel de « l'intérêt général », sous l'emprise de la fonction. La gestion des besoins de la nation par un état-major de technocrates et de cabinets de conseil déconnectés du travail réel contribue directement à la fragilisation de notre État de droit et à la hausse spectaculaire de la violence exogène. Les atteintes à la probité sont exponentielles et banalisées. Les droits fondamentaux, dont la santé au travail, sont perçus comme des obstacles au rendement ou des entraves, toute forme de dissidence comme un danger structurel. Le contrôle de légalité s'est progressivement transformé en instrument de coercition et de décontextualisation, caractérisant un champ biopolitique et biojuridique de conduite des services publics et donc de la nation. La nature nous enseigne pourtant qu'il existe d'autres voies que l'économie de survie et l'urgence permanente. Les fonctionnaires doivent rester les garants de nos pratiques démocratiques et s'émanciper de toute forme de servitude illibérale. Le droit doit redevenir un instrument d'émancipation. Il y a urgence : nous sommes tous concernés.

Éditions du Puits Fleuri, 2026, 720 p.



RÉFORME DE LA PSC

Protéger ceux qui font vivre notre territoire



TERRITORIA prévoyance nous livre son analyse sur le marché de la prévoyance.

La Protection Sociale Complémentaire (PSC) n'est plus un simple cadre réglementaire. Elle concerne directement la vie des agents territoriaux, confrontés aux aléas de la santé, aux accidents de la vie professionnelle, à l'invalidité ou au décès. Acteur engagé depuis de nombreuses années aux côtés des collectivités et de leurs agents, nous avons pleinement conscience de ces enjeux humains et sociaux. C'est dans ce contexte que nous avons décidé, avec le Groupe APICIL, groupe paritaire et mutualiste, de créer TERRITORIA prévoyance, une entité dédiée aux besoins spécifiques de la Fonction Publique Territoriale. Cette création marque une nouvelle étape de notre engagement : **renforcer durablement la protection des agents territoriaux**, dans un cadre collectif, solidaire et sécurisé.

Une réforme majeure, issue du dialogue social

La réforme de la Protection Sociale Complémentaire constitue une avancée sociale majeure. Elle est le fruit d'un dialogue social approfondi, qui a abouti à l'accord collectif national du 11 juillet 2023, signé par les représentants des employeurs territoriaux et les organisations syndicales. Cet accord a été transposé dans la loi du 22 décembre 2025, désormais en vigueur. Ce nouveau cadre rend obligatoire, pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics, la mise en place de **contrats collectifs de Protection Sociale Complémentaire à adhésion obligatoire**, notamment pour le risque prévoyance. Ces contrats doivent être financés au minimum à 50 % par l'employeur. Il s'agit d'un tournant important, alors que jusqu'à présent moins d'un agent territorial sur deux bénéficiait d'une couverture prévoyance collective.

TERRITORIA prévoyance : continuité et proximité

Avec TERRITORIA prévoyance, nous avons structuré notre action pour répondre pleinement à ces nouvelles exigences. La nouvelle entité reprend l'ensemble des contrats précédemment portés par TERRITORIA mutuelle et

pilote le développement futur des solutions de santé et de prévoyance. Nous voulons garantir la continuité de **l'accompagnement de proximité auprès des collectivités** tout en renforçant la solidité des dispositifs proposés. TERRITORIA prévoyance s'appuie sur l'expertise de TERRITORIA mutuelle, qui protège plus de 196 000 personnes et accompagne 7 400 collectivités, ainsi que sur la puissance du Groupe APICIL.

Un enjeu concret pour les agents

Au-delà des textes, la PSC vise à **sécuriser les parcours professionnels des agents et à limiter les pertes de revenus en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité**. Nous resterons attentifs à la qualité des garanties et aux conditions de mise en œuvre, afin que cette réforme bénéficie pleinement à celles et ceux qui font vivre le service public local.

Découvrez-nous



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES FONCTION PUBLIQUE

10 DÉCEMBRE 2026 (VOTE À L'URNE)

3/10 DÉCEMBRE 2026 (VOTE ÉLECTRONIQUE)

le vote



**ÉLECTIONS
DES MEMBRES
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA CNRACL**

**DU 23 NOVEMBRE
AU 10 DÉCEMBRE 2026**

NOTRE CAISSE DE RETRAITES NOUS APPARTIENT ET NOUS PROTÈGE

CNRACL : Caisse nationale de retraites des agents des collectivités territoriales